



# MODALITÉS DE L'APPEL À PROJETS 2019

## COLLABORATION AVEC LA POLOGNE

### (« The Polish Academy of Sciences - PAS »)

## **1. PRÉSENTATION**

Le Fonds de la Recherche Scientifique - FNRS (F.R.S. - FNRS) a conclu un accord bilatéral avec « **The Polish Academy of Sciences - PAS** » dans le but d'encourager la mobilité des chercheurs pour des missions de courte durée et l'émergence de projets communs entre des équipes de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) et des équipes polonaises.

Chaque institution dispose de ses propres principes généraux qui doivent être respectés par ses chercheurs :

- *pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, cette coopération scientifique est ouverte aux chercheurs à partir du niveau post-doctoral ;*
- *afin d'assurer l'éligibilité de toutes les demandes, il est impératif que les chercheurs partenaires aient également soumis une proposition auprès de la « PAS » (Pologne) en respectant ses propres critères d'éligibilité ;*

Cet appel suit les principes établis dans le règlement [PINT-Bilat-M](#) :

- *en cas d'octroi, chaque organisme financera la totalité des frais de mobilité de ses propres chercheurs (→ pour les frais éligibles pour le F.R.S.-FNRS, voir le règlement « PINT-Bilat-M », Chapitre III).*

### **1.1. Domaines scientifiques concernés**

L'appel à projets est ouvert à tous les domaines scientifiques de recherche.

### **1.2. Montant maximum du financement dans le cadre de l'appel avec la « PAS »**

Le montant maximum de financement dans le cadre de l'appel avec la « PAS » est de €15.000 sur la durée du projet. Les activités pouvant être financées dans le cadre de cette collaboration sont détaillées dans le règlement [PINT-Bilat-M](#).

### **1.3. Durée des projets**

La durée des projets est de deux ans maximum.

### **1.4. Durée des missions**

Les missions sont de courte durée (± 1 semaine à 1 mois).

## **2. SOUSSION, ÉVALUATION ET SÉLECTION DES PROPOSITIONS**

### **2.1. Soumission des propositions**

L'introduction d'une proposition doit s'effectuer via la plateforme « Sémaphore » avant la date de clôture de l'appel : <https://applications.frs-fnrs.be/>.

Toute proposition qui n'a pas été validée dans les délais prévus dans le calendrier de l'appel (cf. voir ci-dessous) ne pourra être prise en considération.

Le coordinateur étranger doit également soumettre une demande auprès de la « PAS » qui définit ses propres modalités de dépôt.

En plus du formulaire dûment complété, le coordinateur FWB doit fournir :

- *les curricula vitae de tous les chercheurs belges (FWB) et étrangers mentionnés dans le formulaire ;*
- *la lettre d'acceptation de la collaboration par le coordinateur étranger.*

## **2.2. Critères d'évaluation**

Les critères pris en compte dans l'évaluation par les experts indépendants au niveau du F.R.S. - FNRS sont les suivants :

### **2.1.1. Qualité scientifique du projet**

- *Originalité des thématiques ;*
- *Clarté des objectifs ;*
- *Méthodologie.*

### **2.1.2. Intérêt de la coopération**

- *Complémentarité des équipes de chaque côté ;*
- *Transfert des compétences des équipes du pays partenaire vers les équipes de la FWB ;*
- *Transfert des compétences des équipes de la FWB vers les équipes du pays partenaire.*

### **2.1.3. Qualité des équipes**

- *Compétences de l'équipe de la FWB ;*
- *Qualité de l'environnement scientifique pour l'équipe de la FWB ;*
- *Compétences de l'équipe du pays partenaire ;*
- *Qualité de l'environnement scientifique pour l'équipe du pays partenaire.*

## **2.3. Organisation de l'évaluation et sélection des propositions**

Suite à la réception des propositions et une vérification d'éligibilité administrative par le F.R.S. - FNRS, chaque proposition sera adressée à des experts externes indépendants en fonction du domaine de recherche, pour une évaluation scientifique.

Les projets seront sélectionnés conjointement par les deux institutions, sur base de leurs évaluations scientifiques respectives.

## **3. CALENDRIER DE L'APPEL**

- **Août 2019** : ouverture de l'appel ;
- **30 septembre 2019** : clôture de l'appel ;
- **Septembre - décembre 2019** : évaluation scientifique ;
- **Janvier - mars 2020** : sélection conjointe ;
- **Avril 2020** : début des projets.